

Développer une offre d'habitat adapté aux gens du voyage



Nantes Métropole

Anne-Laure LOMBARDINI BRIZE

Direction Habitat _ Service PLH ; Observatoire et peuplement

Nantes Métropole

44 923 NANTES Cedex 9

Tél : 06 58 56 48 16

Anne-laure.lombardini@nantesmetropole.fr

CONTEXTE

Pour de multiples raisons ; recherche d'une activité économique rémunératrice, scolarisation des enfants, problèmes de santé, coût du carburant... Une majorité croissante de voyageurs présents dans la métropole nantaise a réduit son itinérance et se retrouve, de fait en situation d'ancrage territorial.

Cet ancrage territorial est légitime et doit être pris en compte par les autorités publiques tout en considérant les spécificités socio-culturelles des gens du voyage reconnues par la loi. Ainsi, Nantes Métropole affirme son engagement en matière de développement de l'habitat adapté.

Les opérations d'habitat adapté sont réalisées pour des familles ou des groupes familiaux qui sont identifiés, et se reconnaissent comme des gens du voyage. Ils souhaitent vivre et habiter dans un lieu fixe, tout en gardant tout ou partie de leur mode de vie : habitat caravane et/ou la vie en famille élargit. Cela ne signifie pas que ces opérations ne peuvent correspondre à d'autres besoins, ni qu'elles ne peuvent accueillir, par la suite, d'autres ménages, y compris des ménages non identifiés gens du voyage.

Les opérations d'habitat adapté doivent également être portées par les thématiques habitats jeunes, personnes âgées, personnes en situation de handicap.

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Dans la grande majorité, le montage d'opération d'habitat adapté pour les gens du voyage vise à résoudre une situation locale qui ne peut perdurer de fait :

- des conditions d'habitat parfois indignes : terrains sans assainissement, parfois sans eau et/ou électricités
- d'occupation illégale de terrains privés ou publics, de façon permanente ou occasionnelle
- de projets d'aménagement urbains ou routiers concernant les terrains occupés

Les opérations d'habitat adapté se caractérisent par :

- - la place qu'elles donnent à l'habitat mobile, à la vie extérieure
- - l'importance du groupe ou du nombre de ménage concernés
- - le statut d'occupation des ménages en distinguant terrain, habitat mobile ou habitat classique.

La grande majorité des gens du voyage concernés par les projets d'habitat adapté, ont de faibles ressources ou des ressources précaires. Ils exercent le plus souvent leurs activités de façon indépendante avec de grandes fluctuations de revenus.

Cette précarité a des conséquences importantes sur :

- - le financement de l'opération en termes de solvabilité des ménages
- - la conception de l'habitat en termes de maîtrise des coûts de l'énergie
- - la gestion en termes de maîtrise des coûts et prévention des impayés

TYPE D'AIDE

L'habitat adapté qualifie des opérations publiques d'aménagement ou de construction, associées à une démarche adaptée, destinées à des ménages rencontrant des difficultés, non seulement économiques mais aussi relatives à leurs besoins non satisfaits dans le logement ordinaire. Leurs situations nécessitent la proposition d'un habitat à loyer et charges maîtrisés, ou encore de configurations de logement spécifiques ainsi que d'une gestion locative adaptée et, le cas échéant d'un accompagnement. Ces opérations supposent une ingénierie de projet dédiée. Ce terme s'applique pour d'autres publics, tels que les personnes à mobilité réduite par exemple.

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Nantes Métropole

TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Bailleurs sociaux, acteurs de la MOI, associations

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

Pas d'enveloppe spécifique (cf. enveloppe destinée au logement social ou parc privé conventionné)

PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

État, commune, Département, EPCI

